

---

**Rapport du comité central de perfectionnement (CCP)**  
**Rapport de fin d'année (juin 2025)**

---

**Membres**

**Enseignants:** Jennifer Baltuonis (Chairperson), Marie-Pier Michaud, Stephanie Côté, Annie Sabourin  
**CSLBP:** Michael Clark, Dean Graddon, Roger Rampersad, Nathia Messina  
**Observatrices:** Erica Lamothe et Sandra Luther  
**Secrétaire:** Lily Sacco

Une fois par mois, le comité tient des rencontres en présentiel pour examiner les demandes soumises par les enseignantes et enseignants. Ces demandes sont liées à des activités de perfectionnement (AP), des demandes pour des ressources en matière de réseautage et des demandes de remboursement pour des cours à crédits.

Les responsabilités de ce comité incluent de répondre aux questions soulevées par les écoles et centres sur le plan local de même que l'évaluation des budgets et plans locaux présentés par les CPD. La présidente ou le président de ce comité agit à titre de liaison entre les CPD et le CCP, pour relayer les questions ou demandes de clarification qui pourraient survenir.

La plupart des demandes présentées ont été approuvées par le comité, l'objectif principal étant de permettre au plus grand nombre possible d'enseignantes et enseignants de participer à des activités de perfectionnement.

De plus, le CCP organise une séance d'information annuelle, laquelle se déroule sur Zoom en début d'année scolaire, notamment pour les présidentes et présidents ainsi que pour les directions.

Dépenses du comité central de perfectionnement en date de mai 2025:

	Budget dépensé	Budget restant	Budget de départ
Cours à crédits	25 760,00 \$	10 402,00 \$	36 162,00 \$
Activités de perfectionnement	80 118,65 \$	28 366,35 \$	108 485,00 \$
Réseaux	42 596,32 \$	37 403,68 \$	80 000,00 \$
Projets particuliers	32 873,05 \$	47 126,95 \$	80 000,00 \$
Budget du programme d'insertion pour nouveaux enseignants et activités de perfectionnement	37 373,09 \$	42 626,91 \$	80 000,00 \$

À ce jour, au cours de l'année scolaire 2024-2025, en date du 8 mai 2025 :

130 enseignantes et enseignants ont participé à une activité de perfectionnement

24 nouveaux enseignants ont profité du Fonds pour nouveaux enseignants pour participer à une AP

15 demandes de réseau ont été approuvées

9 écoles ont participé à des projets particuliers

68 enseignantes et enseignants ont été remboursés pour leurs cours à crédits

Tout surplus provenant de fonds non utilisé sera reporté au fonds de prévoyance pour l'année scolaire 2025-2026.

Le comité souhaite exprimer sa gratitude envers Lily Sacco qui a agi comme liaison au comité pour les questions soulevées par les enseignantes et enseignants. Nous lui sommes reconnaissants pour son dévouement et sa patience inestimable qui contribuent à assurer le soutien auprès des enseignantes et enseignants de notre commission scolaire.

## **Budget et allocations pour 2025-2026**

### **Cours à crédits**

Le comité recommande que l'allocation pour les cours à crédits soit augmentée pour l'année scolaire 2025-2026, à 75 \$ par crédit (maximum de 6 crédits pour un maximum de 450 \$ par année) contrairement au remboursement actuel de 70 \$ par crédit en 2024-2025.

### **Fonds pour activités de perfectionnement pour nouveaux enseignants**

Le comité recommande qu'un montant de 80 000 \$ soit alloué au Fonds pour nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants pour participer à des AP durant l'année scolaire 2025-2026.

L'AP doit être offerte en Amérique du Nord, et le montant maximum alloué par enseignante ou enseignant est fixé à 2500 \$, incluant deux journées de suppléance couvertes par le CCP.

Les enseignantes et enseignants qui sont dans leurs trois premières années d'enseignement auprès de la commission scolaire sont admissibles à présenter une demande. Les enseignantes et enseignants pourront profiter du Fonds pour nouveaux enseignants une seule fois, durant leurs trois premières années de service.

### **Projets particuliers**

Le comité recommande qu'un montant de 80 000 \$ soit alloué aux projets particuliers au niveau de l'école ou du centre pour l'année scolaire 2025-2026.

Le projet particulier est défini comme suit:

Le CCP couvrira jusqu'à 50 % des dépenses admissibles (incluant le coût pour la suppléance) jusqu'à concurrence de 5000 \$ pour un projet qui implique au moins 20 % du total du personnel enseignant ou encore un département en entier d'une école ou d'un centre est impliqué, jusqu'à concurrence de 80 000 \$ pour l'année scolaire 2025-2026. Chaque école ou centre peut soumettre une seule demande par année scolaire.

Les dépenses admissibles peuvent inclure, mais sans y être limités : frais pour conférenciers, frais de déplacement, frais de participation aux activités et dépenses liées à la suppléance.

### **Réseaux**

Le budget initial pour les réseaux est établi à 80 000 \$, en reconnaissant que les enseignantes et enseignants profitent activement de ces opportunités pour cultiver d'excellentes relations professionnelles.

Le financement pour chaque réseau demeure inchangé, dont un maximum de 4000 \$ disponible par réseau.

### **Frais de déplacement**

Le système de remboursement pour les déplacements continuera de s'appliquer sous forme de taux fixe lorsque le déplacement s'effectue en automobile. L'information est disponible sur SSO.

### **Activités de perfectionnement**

Le CCP recommande le *statu quo*.

La demande de remboursement serait établie comme suit :

1 enseignante ou enseignant par école ou centre	Max. 700 \$
2 enseignantes ou enseignants par école ou centre	Max. 1400 \$
3 enseignantes ou enseignants par école ou centre	Max. 2100 \$
4 enseignantes ou enseignants ou plus par école ou centre	Max. 2800 \$

Le CCP propose les MOTIONS DE BUDGET suivantes l'AGA :

### **1. Fonds pour nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants 2025-2026**

Pour l'année scolaire 2025-2026:

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au Fonds pour nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants. Ces fonds pour nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants seront distribués au besoin durant l'année scolaire.

### **2. Projets particuliers 2025-2026**

Pour l'année scolaire 2025-2026:

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au fonds pour projets particuliers.

### **3. Budget de départ pour les réseaux**

Pour l'année scolaire 2025-2026:

**QU'IL SOIT RÉSOLUT QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au budget de départ pour les réseaux.

Soumis par  
Marie-Pier Michaud